|  |
| --- |
| **Fonds national de prévention de la CNRACL**Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales |
|  |  |
|  |

**Objet :** Appel à projets recherche-action EHPAD

Depuis sa mise en place en 2003, le FNP de la CNRACL a été sollicité par des collectivités territoriales et des établissements sanitaires et sociaux pour appuyer des projets et des démarches de prévention autour de la problématique de la souffrance, de l’amélioration des conditions et du bien-être au travail.

Compte tenu de la sinistralité observée dans les établissements et services d’hébergement pour personnes âgées dépendantes et en application de son 4ème programme d’actions, le FNP de la CNRACL prévoit de renforcer ses modes d’intervention habituels par une action particulière de soutien à ces établissements à travers un appel à projets recherche-action.

Par projet, il faut entendre toute action, mesure, programme ou initiative pouvant être mis en œuvre sur la période 2016 - 2018.

**Objet du projet**

**Les projets éligibles sont ceux portant sur la création, la restructuration, la rénovation et/ou l’extension des locaux avec la prise en compte, dès la conception, des principes de santé au travail des agents.**

**Objectifs**

Le projet doit comprendre deux dimensions :

* Un volet recherche permettant d’élargir les connaissances relatives à l’objet du projet, de connaître la réalité des établissements et de s’assurer de la transférabilité de tout ou partie des informations recueillies au cours de la conduite du projet, à d’autres établissements souhaitant mener des actions similaires.
* La mise en place d’actions permettant de mieux agir sur la santé au travail des agents en :
* appréhendant la nature et les spécificités de l’organisation pour faire émerger les facteurs contribuant à accroître les risques professionnels et ceux au contraire, favorisant la santé au travail.
* agissant pour réduire les risques et les effets dommageables afin de générer une diminution de la sinistralité

**Caractéristiques attendues du projet**

* Développement d’un volet recherche assorti de l’élaboration de recommandations ou de la création d’outils et/ou de guides.
* Identification des éléments structurants de l’amélioration des conditions et du bien-être au travail (prévention primaire),
* Proposition de dispositifs de montée en compétence de tous les acteurs (prévention secondaire),
* Prise en compte des principes de santé au travail

**Critères d’éligibilité**

Cet appel à projets s’adresse aux EHPAD qui doivent remplir les conditions suivantes :

* être immatriculé (directement ou via une autre structure : collectivité ou établissement hospitalier) et à jour des cotisations de retraite auprès de la CNRACL,
* compter au moins 80% de l’effectif permanent statutairement affilié à la CNRACL,
* engager une approche globale des risques professionnels jusqu’à l’analyse des situations de travail.
* adresser le dossier de candidature dûment complété dans le délai prévu.

Des institutions œuvrant dans le champ de la prévention des risques professionnels des secteurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière peuvent être associées au projet.

L’appui d’un prestataire externe peut être sollicité.

**Concours financier**

Le financement peut être pluriannuel avec une durée maximale de 36 mois. La subvention accordée peut financer de l’expertise, du fonctionnement et du développement d’outils.

**La subvention est plafonnée à** **300 000 euros par projet qui se répartit comme suit :**

* le coût direct supporté par la ou les entités affiliées à la CNRACL participant au projet : 200 000 euros maximum
* le coût des prestataires externes : financement à hauteur de 80% du coût total de leur intervention dans la limite d’un montant de 100 000 euros.

Un Comité Technique étudiera l’ensemble des projets et la liste des projets à subventionner sera arrêtée par le Conseil d’administration de la CNRACL en fonction des critères d’appréciation suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Respect du champ de l’appel à projet recherche-action et cohérence de la réponse technique et financière avec les objectifs fixés. | 35% |
| Qualification et professionnalisme des acteurs  | 20% |
| Niveau de coopération entre les acteurs et organisation mise en place  | 15% |
| Proposition d’un plan de communication comprenant un axe interne et un axe externe en vue de la transférabilité des actions mises en œuvre à d’autres opérations | 15% |
| Mise en place d’indicateurs résultant d’une réflexion collective et destinés à évaluer les actions de prévention et leur efficacité | 15% |

**Modalités de soumission**

Les projets seront examinés à la lumière de tous types d’informations (déclarations, programmes, dispositifs et indicateurs de déploiement).

Le dossier de candidature complet est transmis sous format papier, en recommandé avec accusé réception, à l’adresse mentionnée ci-dessous.

**Publication des résultats**

Les résultats de l’appel à projet seront communiqués par écrit au responsable du projet, puis publiés sur le site Internet du FNP et des sites partenaires

**Date de remise des appels à projet recherche/actions**

Date de publicité : le 08 septembre 2015

**Date limite de remise : le 27 octobre 2015 à 17H**

**Contacts**

Pour toute information, contacter :

**Nadim FARES**

Tel : 05 56 11 49 08

Fonds National de Prévention de la CNRACL

Rue du Vergne 33059 BORDEAUX Cedex

Nadim.fares@caissedesdepots.fr

Ou

**Marie Bau**

Tel : 05 56 11 47 70

Fonds National de Prévention de la CNRACL

marie-jose.bau@caissedesdepots.fr

***Dossier de candidature***

La forme du dossier à adresser au FNP est laissée au libre choix de l’établissement. Néanmoins, les éléments mentionnés ci-dessous devront obligatoirement y figurer.

***I - Informations administratives à fournir***

* N° SIRET
* Adresse
* Prénom, nom et qualité du signataire du contrat
* Prénom, nom, qualité et coordonnées de la personne référente

***II - Éléments nécessaires à l’évaluation scientifique et technique du projet***

* Descriptif du projet (contexte, justification, objectifs)
* Méthodologie (moyens, méthode)
* Résultats attendus
* Calendrier
* Plan de financement :
	+ détail des charges d’expertise et de développement d’outils exprimées en euros
	+ détail des charges de fonctionnement exprimées en nombre d’ETP ou nombre de jours
	+ origine des financements complémentaires
* Indicateurs d'évaluation

***III – Documents à joindre***

* Lettre d’engagement
* Avis du CTP ou CTE et du CHSCT
* Délibération autorisant la collectivité ou l'établissement public à recevoir une subvention du FNP
* Cahier des charges et devis du ou des prestataires retenu(s)